

TEXTES CONSOLIDES DES JOURNAUX OFFICIELS DU MOIS D'OCTOBRE 2023

Plusieurs textes de lois et d'application sont parus au Journal Officiel courant le mois d'octobre actant notamment les Ministères de l'Aménagement du territoire, de Transport, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Hydrocarbures, de l'Energie et de l'Hydraulique, des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique, du Commerce, des approvisionnements et de la Consommation.

1. Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier

- **Coordination de suivi des projets avec l'Agence Française de Développement**

Arrêté n° 12225 du 28 septembre 2023

La création d'une coordination de suivi de projets de la Délégation Générale des Grands Travaux en partenariat avec l'Agence Française de Développement permet de contrôler le bon déroulement des projets financés par l'Agence Française de Développement favorisant ainsi, l'accélération de la réalisation des infrastructures nécessaires pour le développement économique.

- **Règlement d'exploitation des routes nationales**

Décret n° 2023-1663 du 30 septembre 2023

Par décret n° 2023-1663, le concessionnaire des Routes Nationales 1, 1bis et 2 est tenu désormais d'élaborer un manuel d'exploitation. L'objectif de disposer d'un tel manuel est de garantir l'utilisation optimale des routes concédées.

- **Revue globale du système de passation des marchés publics.**

Décrets n° 2023-1732, n°2023-1733, n° 2023-1734, n°2023-1735 du 12 octobre 2023

Les Décrets n° 2023-1732, n° 2023-1733, n°2023-1734, n°2023-1735 du 12 octobre 2023 redéfinissent d'une part, la notion de « Grands Travaux » en la recentrant sur les seuls marchés de travaux d'infrastructures publiques. D'autre part, d'affirmer et de renforcer dans le code des marchés publics, les principes directeurs de la commande publique, favorisant l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

2. Ministère de l'Economie et des Finances

- **Approche sur les risques des contrôles fiscaux et douaniers**

Décret n° 2023-1736 du 12 octobre 2023

Les administrations fiscales et douanières doivent désormais utiliser une approche de contrôle fondé sur le risque. Cette nouveauté contraint les entreprises sélectionnées à se soumettre aux contrôles annuels ou périodes, favorisant ainsi, la multiplicité des contrôles et l'incivisme fiscal-douanier.

- **Modalités d'application de la TVA au secteur amont pétrolier**

Décret n° 2023-1737 du 12 octobre 2023

Certaines dispositions du décret n° 2023-1736 du 12 octobre 2023 qui sont en porte-à-faux avec celles du Code des Hydrocarbures posent un problème d'application et nécessitent une refonte rédactionnelle, mettant aussi en évidence le manque de volonté de l'Etat de rembourser les crédits d'impôts.

3. Ministère des Hydrocarbures

- **Modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités amont du secteur des hydrocarbures**

Décret n° 2023-1738 du 12 octobre 2023

Le décret n° 2023-1738 du 12 octobre 2023 vise à renforcer le processus de suivi, de contrôle et de vérification des activités de l'opérateur et des autres membres du contracteur, à s'assurer de la réalisation des travaux pétroliers conformément aux règles de l'art de l'industrie pétrolière.

4. Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Arrêté n°12545 du 6 octobre 2023

Les dispositions de l'arrêté n°12545 du 6 octobre 2023 renforcent les chances de réussites attachées au choix par les pouvoirs publics de gérer par voie de l'affermage pour la distribution et la commercialisation de l'électricité. Les attentes de l'Etat s'orientent vers le secteur privé afin de parvenir à un tarif favorable au bénéfice des consommateurs.

Décret n° 2023-1739 du 12 octobre 2023

Par ce décret, la société Centrale Electrique du Congo est autorisée de vendre directement l'électricité à des opérateurs privés, créant ainsi, des alternatives sur le marché de l'électricité pour diversifier les agences travaillant avec la CEC et rendre le secteur plus compétitif.

5. Ministère de Transport, de l'aviation civile et de la Marine Marchande

- **Redevance de sécurité aéroportuaire**

Arrêté n° 1224 du 28 septembre 2023

Cet arrêté fixe le taux à 25,5 \$ de la redevance de la sécurité aéroportuaire et ses modalités de collecte. Elle est due par tout passager au départ et à l'arrivée des vols internationaux de la République du Congo.

6. Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'économie numérique

- **Ouverture du canal USSD aux fournisseurs aux fournisseurs SVA**

Loi n°30-23 du 11 octobre 2023

Cette loi offre un cadre juridique des activités entrant dans le domaine du commerce électronique. Elle fixe les conditions et les modalités d'interopérabilité, d'ouverture d'accès des acteurs économiques non opérateurs de téléphonie mobile en République du Congo.

7. Ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation

- **Transformation du FIGA en EPIC**

Loi n°31-23 du 11 octobre 2023

Le nouveau statut juridique du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) permet de réformer cet établissement public en lui attribuant un caractère industriel et commercial ; lui permettant ainsi la mise en place des organes de contrôle prévus par le droit OHADA.

<https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-41.pdf>

<https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-42.pdf>

<https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-43.pdf>